

**Comité préparatoire
de la Conférence des Parties
chargée d'examiner le Traité
sur la non-prolifération
des armes nucléaires en 2020**

27 juillet 2023
Français
Original : anglais

Première session
Vienne, 31 juillet-11 août 2023

**Faire progresser les efforts d'intégration des questions
de genre dans le Traité sur la non-prolifération des armes
nucléaires**

**Document de travail présenté par l'Australie, le Canada,
l'Espagne, l'Irlande, le Mexique, la Namibie, la Norvège,
le Panama, les Philippines, la Suède, la Thaïlande et l'Institut
des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement**

Résumé

Le présent document s'inscrit dans le prolongement des discussions fructueuses qui ont eu lieu au sujet de la prise en compte des questions de genre dans la politique nucléaire lors du précédent cycle d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Tous les États parties y sont invités à reconnaître la pertinence des perspectives de genre dans le Traité, tout en envisageant des moyens pratiques de promouvoir la participation et le leadership des femmes dans cet instrument, ainsi qu'en procédant à une analyse des questions de genre dans le contexte de l'élaboration des politiques nucléaires.



Considération des questions de genre lors des discussions tenues à l'occasion du précédent cycle d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et mesures adoptées

1. Le précédent cycle d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires a notamment été marqué en bien par la richesse du débat tenu au sujet des questions de genre et de leur pertinence au regard des trois piliers du traité. Un grand nombre d'États parties de diverses régions ont ainsi soulevé la question de l'égalité des genres et du Traité lors des première, deuxième et troisième sessions du Comité préparatoire du précédent cycle d'examen ainsi qu'au moment de la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Des manifestations parallèles ont été organisées lors de toutes les sessions et un nombre record de six documents de travail traitant de la question du genre dans le contexte du régime du Traité ont été soumis¹.

2. En 2017, 2018 et 2019, les résumés et les documents de travail de la présidence ont vu soulignée l'importance de promouvoir la pleine et réelle participation et le leadership des femmes dans le domaine nucléaire, sur un pied d'égalité avec les hommes, ainsi que la nécessité de reconnaître les effets disproportionnés des rayonnements ionisants sur les femmes et les filles.

3. En 2022, lors de la dixième Conférence d'examen, une déclaration commune sur le genre, la diversité et l'inclusion a été prononcée au nom de 67 pays. À cette occasion, l'importance d'une participation pleine, égale et effective des femmes à tous les aspects du Traité a été soulignée, et l'on a insisté sur le fait que les armes nucléaires avaient des retombées différentes selon les groupes démographiques, l'effet multiplicateur de risque de l'intersection entre la race, le genre, le statut économique, la géographie, la nationalité et d'autres facteurs devant dès lors être considéré.

4. Diverses questions ayant trait à l'égalité des genres ont été prises en compte dans le projet de document final de la dixième Conférence d'examen, qui contient de nombreuses références à cette problématique, notamment en ce qui concerne la participation significative des femmes et leur leadership dans la mise en œuvre et l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. L'ensemble des États parties a accepté le texte proposé, bien qu'il n'ait pas été possible de parvenir à un consensus sur un document final.

Importance des questions de genre

5. Il est particulièrement souhaitable d'améliorer l'égalité des genres en ce qui concerne la participation au processus d'examen du Traité, sachant que cela permettrait sans doute d'en accroître l'efficacité et les résultats. Les équipes composées de personnes d'horizons divers sont plus innovantes, prennent des décisions plus durables et sont plus efficaces pour sortir des impasses. Femmes et hommes ont le même droit de participer de manière substantielle aux négociations et d'informer les décisions qui auront une incidence sur leur vie.

6. L'Assemblée générale a reconnu qu'il était nécessaire de faciliter la participation des femmes dans ce domaine, exhortant les États Membres, l'Organisation des Nations Unies et d'autres entités à promouvoir l'égalité des

¹ [NPT/CONF.2020/WP.54](#), [NPT/CONF.2020/PC.III/WP.48](#), [NPT/CONF.2020/PC.III/WP.27](#), [NPT/CONF.2020/PC.III/WP.25](#), [NPT/CONF.2020/PC.II/WP.38](#) et [NPT/CONF.2020/PC.I/WP.38](#).

chances de sorte que les femmes puissent prendre part à la conception et à l'exécution des initiatives de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements².

7. Au-delà des questions de participation, il existe d'autres domaines du Traité dans lesquels les rôles de genre ont une importance. Dans les trois piliers du Traité, le genre peut ainsi être un facteur déterminant en ce qui concerne l'exposition au risque nucléaire, l'impact des radiations ionisantes résultant de l'utilisation d'armes nucléaires ; la capacité à bénéficier des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire ; l'accès à l'éducation et à la formation en science et ingénierie nucléaires.

8. Tout cela montre bien à quel point il importe de procéder à des analyses des questions de genre, lesquelles peuvent être utilisées pour concevoir et appliquer des politiques qui tiennent compte du genre, et permettre ainsi de veiller à ce que tant les femmes que les hommes tirent parti des politiques élaborées et soient associés de manière équitable à l'élaboration, l'exécution et l'examen des politiques.

9. Un exemple de cadre de référence pour la réalisation d'analyses des questions de genre aux fins de l'élaboration des politiques relatives au désarmement et à la non-prolifération nucléaires et aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire a été présenté dans un document de travail soumis à la troisième session du Comité préparatoire³. Celui-ci comprenait une série de questions à prendre en compte lors de l'élaboration, de la mise en œuvre et de la révision des politiques afin de s'assurer que les inégalités entre les genres ne soient pas exacerbées et que l'égalité et la justice dans les rapports de genre soient encouragées, par exemple :

- a) A-t-on consacré suffisamment de temps, de ressources et de compétences à la prise en compte du genre dans la politique proposée ?
- b) Existe-t-il des systèmes de collecte, de suivi et de publication de données pertinentes ventilées par sexe, genre et âge ?
- c) Les femmes ont-elles accès à l'éducation et à la formation technique et militaire sur un pied d'égalité avec les hommes ?
- d) Les femmes et les hommes ont-ils bénéficié équitablement des services et des technologies fournis au titre de la politique ?
- e) La politique a-t-elle permis de trouver des moyens de combattre les stéréotypes fondés sur le genre et de renforcer les relations positives entre les genres par des mesures équitables ?

10. Améliorer la diversité du point de vue du genre dans les processus ayant trait au Traité sur la non-prolifération et encourager les États parties à procéder à des analyses des questions de genre dans le cadre de l'élaboration des politiques nucléaires permettra de renforcer le processus d'examen du Traité.

Perspectives

11. La présente réunion du Comité préparatoire est l'occasion pour les États parties au Traité sur la non-prolifération de reprendre le cycle d'examen là où le précédent s'est achevé, en mettant clairement l'accent sur la pertinence et l'importance de tenir compte des questions de genre dans le Traité. Il importe tout d'abord que ceux-ci garantissent la pleine participation des femmes à tous les processus décisionnaires ayant trait à la procédure d'examen du Traité, sur un pied d'égalité avec les hommes, lors des discussions informelles comme dans des cadres plus formels.

² Voir, par exemple, la résolution 77/55 de l'Assemblée générale, et les mesures 36 et 37 du Programme de désarmement publié par le Secrétaire général en 2018.

³ NPT/CONF.2020/PC.III/WP.27.

12. Dans son résumé de la présente réunion du Comité préparatoire, la présidence devrait faire la synthèse des débats tenus sur les questions de genre lors du précédent cycle d'examen et faire fond sur les conclusions issues de ces débats. Il lui est ainsi recommandé de :

a) Rappeler les documents de travail, les déclarations, les déclarations communes et les manifestations parallèles sur le genre dans le contexte du dixième cycle d'examen et demander que cette question continue d'être examinée lors du prochain cycle d'examen ;

b) Reconnaître qu'il importe de faire en sorte que les femmes et les hommes participent pleinement et véritablement, sur un pied d'égalité, y compris dans des rôles à responsabilités, à l'application et à l'examen du Traité sur la non-prolifération, et de s'engager à veiller à ce qu'il en soit ainsi ;

c) Se prononcer en faveur d'une plus grande prise en compte des questions de genre dans tous les aspects de la mise en œuvre du Traité.

13. De plus, les États parties devraient :

a) Demander au Secrétariat de collecter, suivre et publier des données et des statistiques ventilées par genre sur l'équilibre entre les genres dans les délégations, y compris au niveau de la direction ;

b) Encourager la prise en compte des questions de genre dans les programmes de coopération technique de renforcement des capacités liés au Traité de non-prolifération ;

c) Soutenir les initiatives visant à développer davantage l'analyse des questions de genre dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération nucléaires et de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques ;

d) Encourager la présidence de toutes les réunions du Comité préparatoire à organiser des séances d'information informelles pour solliciter des idées sur la manière d'améliorer l'égalité des genres, y compris en ce qui concerne la pleine participation des femmes et des hommes, sur un pied d'égalité, à prévoir un espace de discussion réservé à cette question, et à inclure le sujet dans ses activités d'information et de communication.